

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	35
Votants par procuration	5
Absents	18
Total des votes	40

7. Finances locales  
7. 1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS :** Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU  
**TITULAIRES EXCUSES :** M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS :** M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

**PROCURATIONS :** M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BLAS

**N° 160-2022 Garantie d'Emprunt – Construction de 35 logements en VEFA– Le Clos des Etang –Pont-Audemer Garantie d'Emprunt –**

La présente délibération a été présentée au Conseil Communautaire du 20 juin 2022, une erreur de frappe sur un montant nécessite de représenter cette délibération. Cette délibération vient donc annuler et remplacer la délibération N°69-2022

Le logement familial de l'Eure demande à la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle (CCPAVR) une garantie d'emprunt afin de procéder à la construction de 35 logements en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) – Le Clos Etang de Pont Audemer.

De ce fait, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 886 932 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 132529 constitué de 5 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 166 079.60 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à annuler ses délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**VU** l'article L5111-4, L.2252-1 à L.2252-5 et D. 1511-30 à D.1511-35 du Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2298 du Code Civil ;

**VU** le contrat de prêt n° 132529 en annexe signé entre le LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**VU** la délibération n°69-2022 du Conseil Communautaire accordant une garantie d'emprunt à hauteur de 30 % pour le contrat de prêt 132529 au Logement Familial de l'Eure, pour le projet de Construction de 35 logements en VEFA – Le Clos de l'étang- à Pont-Audemer,

**CONSIDERANT** la demande du Logement Familiale de l'Eure tendant à obtenir la garantie d'emprunt de la CCPAVR pour le contrat de prêt – Construction de 35 logements en VEFA – Le Clos de l'étang- PONT AUDEMER.

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **ACCORDE** la garantie d'emprunt pour le contrat de prêt 132529 au Logement Familial de l'Eure, pour le projet de Construction de 35 logements en VEFA – Le Clos de l'étang- PONT AUDEMER.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022  
Le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL



Acte publié le 15.12.2022

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20221212-160-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022
--